

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 AVRIL 2019

DELIBERATION N°2019.00105

PROROGATION DU SECOND PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE SAINT-ÉTIENNE METROPOLE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 88

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 99

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE représenté par Mme
Patricia CORTEY, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT,
M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick
FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel
GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL représentée par M. Pascal
GARRIDO, M. Roland GOUJON représenté par M. Jean-Luc BASSON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT,
M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME,
Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,
M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte
MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc
PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER,
Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,

RECUE EN PREFECTURE

Le 15 avril 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190403-D20190010510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190415

M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND,
Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Bernard FAUVEL, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,
M. Christian FAYOLLE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Pascale MARRON, M. Florent PIGEON,
M. Lionel SAUGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 AVRIL 2019

PROROGATION DU SECOND PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Par délibération du 11 mai 2016, Saint-Etienne Métropole a autorisé le lancement de la procédure d'élaboration de son 3ème Programme Local de l'Habitat.

Le projet de troisième Programme Local de l'Habitat a été arrêté une première fois par le Conseil métropolitain du 28 juin 2018, puis une seconde fois le 20 décembre 2018 suite à la concertation mise en œuvre conformément à l'article R 302-9 du code de la construction et de l'habitation.

Par délibération du 1^{er} décembre 2016, le 2^{ème} Programme Local de l'Habitat a été prorogé jusqu'au 20 mars 2019. La finalisation du 3^{ème} Programme Local de l'Habitat nécessite une nouvelle prorogation du 2^{ème} Programme Local de l'Habitat.

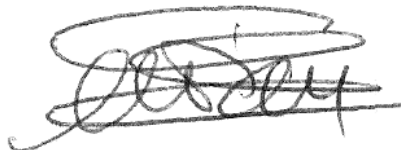
Par courrier du 25 février 2019, Monsieur le Préfet de la Loire a donné son accord pour que le 2^{ème} Programme Local de l'Habitat de Saint-Etienne Métropole soit prorogé jusqu'au 20 septembre 2019.

***Vu l'article L302-4-2 du code de la construction et de l'habitation,
Vu la délibération du conseil communautaire du 11 mai 2016 autorisant le lancement de la procédure d'élaboration du 3ème programme local de l'Habitat de Saint-Etienne Métropole,
Vu le courrier de Monsieur le Préfet de la Loire du 25 février 2019.***

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, décide de proroger le second Programme Local de l'Habitat de Saint-Etienne Métropole pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 20 septembre 2019.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU

